

# Lisez-moi V3.00.116 – Novembre 2022



## V.3.00.116/ 9 Novembre 2022

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.116 d'Impact emploi association.

### Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Taux et barèmes](#)
- [Déclaration sociale nominative](#)
  
- [Fiches à la une](#)
- [Rappels](#)



### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...) durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



**Installation multiposte :** il convient de fermer sur tous les postes toutes

**les fenêtres ouvertes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste par poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.](#)

---



## TAUX ET BAREMES

### ► **CCN 1909 (office du tourisme) – Augmentation de la valeur du point**

La valeur du point pour la convention nationale des offices de tourisme (IDCC 1909 ) évolue. Elle est revalorisée à 1.206 au 1er octobre 2022.



### ► **DSN néant :**

Les rubriques manquantes sont ajoutées pour le dépôt des DSN néant.



## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Prime partage de la valeur](#)
- [Accéder au tableau de bord de l'AGIRC ARRCO](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

Rechercher



## RAPPELS



### ► Outil de contrôle DSN-Val

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2022**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2022.1.0.22** :





**Attention !** Pensez à mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme vous avez l'habitude de le faire.

Si vous n'avez pas déjà **DSN-Val 2022** sur votre poste, vous devez télécharger la version **DSN-Val 2022.1.0.22** à partir du portail [DSN](#).



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

---

## ► Comment joindre l'assistance ?

En cette **période de télétravail conseillé**, certains d'entre vous ne sont **pas présents dans vos structures habituelles**.

Pour toute demande, l'**unique adresse est** : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes peut varier selon la charge de l'assistance.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

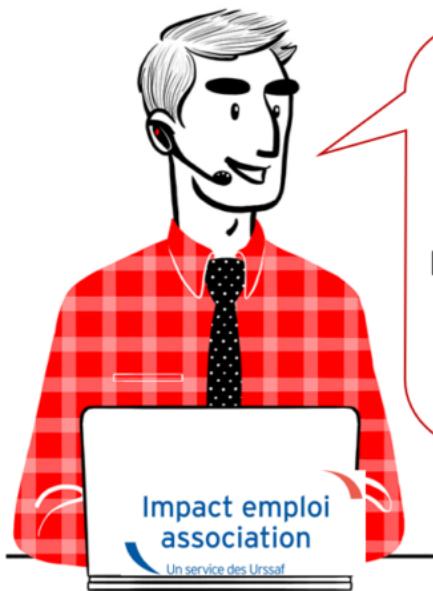
L'équipe Impact emploi vous remercie !

---



---

**[Lisez-moi V3.00.115 – Octobre 2022](#)**



## V.3.00.115 / 14 octobre 2022

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.115 d'Impact emploi association.

### Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Bulletin de salaire](#)
- [Taux et barèmes](#)
- [Extraction de données](#)
- [Fiches à la une](#)
- [Rappels](#)



### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



**Installation multiposte** : il convient de **fermer sur tous les postes toutes les fenêtres ouvertes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste par poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur](#)

[internet](#).

## ►CRM PAS

C'est la période d'actualisation des taux PAS.

### Rappel :

La récupération des taux PAS doit se faire mensuellement.



Pour accéder à la gestion des flux PAS et procéder à l'intégration automatique des CRM, vous devez préalablement avoir réalisé toutes les étapes de la gestion des flux DSN jusqu'à l'onglet annule et remplace.



Dans Impact emploi, à partir de l'onglet « Actions mensuelles/trimestrielles », choisissez « Gestion des flux » puis « Prélèvement A la Source »

La fenêtre « Gestion des flux PAS » s'affiche :

- Sélectionnez le dossier ainsi que le mois de dépôt DSN concerné
- Dans le volet « Réception compte-rendu », cochez ensuite la ou les associations pour lesquelles vous souhaitez faire l'intégration automatique des CRM.
- Cliquez enfin sur le bouton « Intégration automatique ».

La fenêtre « **Gestion des flux PAS** » s'affiche : **Tous les taux ne sont pas toujours disponibles en même temps**. Si c'est le cas, reproduire la démarche plusieurs fois.

La période de disponibilité des taux est du 23 au dernier jour du mois.

Veuillez, avant de faire vos paies, vérifier que tous les taux sont remontés. **Vous devez visualiser autant de drapeaux verts que de SIRET déposés en DSN.**

[Fiche pratique : intégration automatique des CRM PAS](#)



## ► CCN ECLAT

Complément d'heures : la zone de saisie a été modifiée :

The screenshot shows the 'Impact Emploi' software interface for generating a salary slip. The main window is titled 'Fiche du bulletin de salaire' and displays various salary components and tax details. On the right, a 'Navigation' sidebar lists several options. A red circle highlights the 'Heures Supp' (Overtime) row in the main data grid, which contains sub-options for 'Heures complémentaires à 25%', 'Heures complémentaires à 50%', and 'Complément d'heures (CCN animation)'.

Valorisation de la Maitrise professionnelle :

**Fiche du bulletin de salaire**

**TYCOON**

Siret	Raison sociale	MJC		
NNI	Salarié			
Octobre 2022	Periode d'emploi	01/10/2022 au 31/10/2022		
Quotité	63,20	4e Trimestre 2022		
Salaire de base	1 000,00			
Differentiel sur salaire	0,00			
<b>Données conventionnelles</b>		<b>Pénibilité</b>		
Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Bonification de carrière		0,00	01/10/2022	
Reconstitution de carrière		0,00	01/10/2022	
<b>Valorisation de la maîtrise professionnelle</b>		0,00	01/10/2022	
Prime de 13ème mois		0,00	01/10/2022	
Prime de vacances		0,00	01/10/2022	
Prime de mariage		0,00	01/10/2022	
Prime de PACS		0,00	01/10/2022	
Prime de naissance		0,00	01/10/2022	
Prime d'adoption		0,00	01/10/2022	
<b>Brut</b>	1 388,00	<b>Net imposable</b>	925,66	
<b>Net à payer avant imposition</b>	1 086,11	<b>Net à payer après imposition</b>	1 086,11	

**Navigation**

- Général
  - Via le bulletin précédent
  - Modifier le bulletin en cours
  - Enregistrer
  - Supprimer
  - Aperçu bulletin détaillé
  - Aperçu bulletin simplifié
  - Impression du bulletin
  - A partir du brut
  - A partir du net
- Retour à l'écran principal
- Zones complémentaires
- Gestion congés payés
- Données conventionnelles Pénibilité
- Fin de contrat
- Arrêt de travail
- Régularisations des cotisations
- Liste des bulletins générés

[MODIFICATION] [Bulletin généré en 3.00.114] [Rattachement 2210] [Création 28/09/2022] [guitter]

## IJ prévoyance :

Depuis le 1er janvier 2022, les IJ prévoyances versées pour les périodes d'arrêt postérieures au 31 décembre 2021 sont pour parties soumises à charges sociales.

En effet, le fait que l'employeur ait dorénavant à sa charge une partie du financement de la garantie incapacité entraîne une modification du régime social des indemnités prévoyance versées pour le salarié à compter du 91ème jour d'arrêt.

La saisie du taux de répartition PP dans l'onglet prévoyance a été modifiée en ce sens.

Retrouver ici la [fiche pratique](#).

**RETOUR SOMMAIRE**



## TAUX ET BAREMES

### ► CCN 3218 – Augmentation de la valeur du point

La valeur du point pour la convention nationale de l'enseignement privé non lucratif (IDCC 3218) évolue à 18.79/12, soit une valeur de 1.566 au 1er octobre 2022.

---

## ► **CCN 1285 -Prévoyance cadre intermittent**

La cotisation du régime de base obligatoire pour les cadres intermittents a été mise à jour.

---



### **EXTRactions DE DONNEES**

## ► **Requête 62 . contrat-salarié**

Ajout du % de temps travail à temps partiel



### **FICHES A LA UNE !**

---

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Prime partage de la valeur](#)
- [Accéder au tableau de bord de l'AGIRC ARRCO](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

Recherche...

Rechercher

RETOUR  
SOMMAIRE



## RAPPELS

### ► Outil de contrôle DSN-Val

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2022**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est disponible sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2022.1.0.21** :



**Attention ! Pensez à mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme vous avez l'habitude de le faire.**

Si vous n'avez pas déjà **DSN-Val 2022** sur votre poste, **vous devez télécharger la version DSN-Val 2022.1.0.21 à partir du portail [DSN](#).**



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

### ► Comment joindre l'assistance ?

En cette **période de télétravail conseillé**, certains d'entre vous ne sont **pas présents dans vos structures habituelles**.

Pour toute demande, l'**unique adresse est : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr)**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet ainsi que vos coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes peut varier selon la charge de l'assistance.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



## Prime partage de la valeur – Septembre 2022



### Fiche Pratique – Bulletin de salaire : Prime partage de la valeur – Septembre 2022



#### ► Contexte

La loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat met en place de nouvelles dispositions pour **la prime de partage de la valeur** (PPV) versée à compter du 1er juillet 2022.

Les modalités de sa mise en œuvre **sont largement inspirées de l'ancienne prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA)**. Mais le texte induit certaines nouveautés dont un régime social et fiscal sensiblement différent.

---

## ► Conditions d'exonération

**Exonération applicable entre le 1er juillet 2022 et le 31 décembre 2023**

[REDACTED] :

- de cotisations sociales ;
- d'impôt sur le revenu (seulement pour les salariés gagnants moins de 3 fois le SMIC).

La rémunération de chaque salarié doit être comparée au **seuil correspondant à 3 fois le SMIC au cours des 12 mois précédent le versement de la prime**.

Si par exemple la prime est versée sur le mois de Septembre 2022, il conviendra de tenir compte de la rémunération versée sur la période du 1<sup>er</sup> Septembre 2021 au 31 Aout 2022.

---

## ► Application dans le logiciel

La prime est enregistrée à partir de la « **Fiche du bulletin de salaire** », dans l'onglet « **Frais professionnels** » de la rubrique « **Zones complémentaires** » :

2 possibilités : « Prime PPV inf. à 3 SMIC » ou « Prime PPV sup ou égal à 3 SMIC »

**Lisez-moi V3.00.114 – Septembre 2022**



V.3.00.114/ 15 septembre 2022

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.114 d'Impact emploi association.

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation.*

*Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#), vecteur qui nous permet une communication réactive en fonction de l'actualité de la paie (si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [forum des tiers de confiance](#), veuillez trouver [ICI la marche à suivre pour obtenir vos identifiants de connexion](#)).*

---

## Sommaire :

- [Informations importantes](#)
  - [Bulletin de salaire](#)
  - [Taux et barèmes](#)
  - [Administratif Salarié](#)
  - [Fiches à la une](#)
  - [Rappels](#)
- 



## INFORMATIONS IMPORTANTES

### ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...) durant le téléchargement de la mise à jour car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Au regard des conditions de travail actuelles (travail à distance...), il est possible que vous rencontriez des difficultés pour télécharger la mise à jour.

Si vous êtes dans ce cas, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

---



## BULLETIN DE SALAIRE

### ► Prime de partage de la valeur

La **prime de partage de la valeur (PPV)** est disponible dans cette version. La PPV remplace la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA).



Retrouvez la fiche pratique à ce sujet [ICI](#).



## TAUX ET BAREMES

### ► Augmentation de la valeur du point pour la convention nationale de l'enseignement privé non lucratif

La valeur du point pour la convention nationale de l'enseignement privé non lucratif (IDCC 3218) a évolué à 18.42/12, soit une valeur de 1.535 au 1er septembre 2022.

### ► Mise à jour des frais professionnels

Les titres restaurants et les indemnités de repas sont mises à jour. Il en va de même pour les frais de transport et les frais de mobilité durable.

### ► Exonération des heures supplémentaires

Le seuil d'exonération fiscale des heures supplémentaires a été actualisé.

### ► Revalorisation SMC

L'affichage du SMC sport est actualisé.





## ADMINISTRATIF SALARIE

### ► **Saisie d'un contrat d'apprentissage qui succède à un contrat en CDI.**

La date du début du contrat d'apprentissage doit être en cohérence avec la date inscrite sur le CERFA.

Ainsi, si ce contrat succède à un contrat CDI classique, alors vous devez clôturer le contrat CDI avec un motif « **transfert** » .

**RETOUR  
SOMMAIRE**



## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Prime partage de la valeur](#)
- [Accéder au tableau de bord de l'AGIRC ARRCO](#)
- [Saisie des contrats courts](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

**PLUS**

Recherche...

**Rechercher**

 RETOUR  
SOMMAIRE

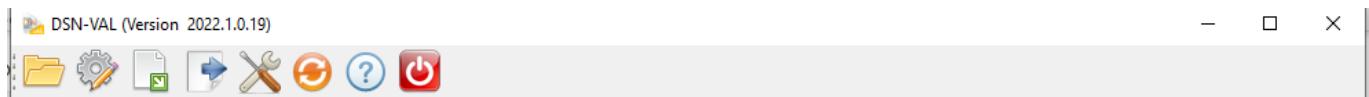


## RAPPELS

### ► Outil de contrôle DSN-Val

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2022**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2022.1.0.19** :



**Attention ! Pensez à mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme vous avez l'habitude de le faire.**

Si vous n'avez pas déjà **DSN-Val 2022** sur votre poste, **vous devez télécharger la version DSN-Val 2022.1.0.19 à partir du portail [DSN](#).**



Si besoin, retrouvez [\*\*ICI\*\*](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

---

### ► Comment joindre l'assistance ?

En cette **période de télétravail conseillé**, certains d'entre vous ne sont **pas présents dans vos structures habituelles**.

Pour toute demande, **l'unique adresse est : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr)**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes peut varier selon la charge de l'assistance.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



## Lisez-moi V.3.00.113 – Août 2022



### V.3.00.113 / 10 août 2022

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.113 d'Impact emploi association.

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#), vecteur qui nous permet une communication réactive en fonction de l'actualité de la paie (si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [forum des tiers de confiance](#), veuillez trouver [ICI la marche à suivre pour obtenir vos identifiants de connexion](#)).*

#### Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Bulletin de salaire](#)
- [Taux et barèmes](#)
- [Fiches à la une](#)
- [Rappels](#)



## INFORMATIONS IMPORTANTES

### ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...) durant le téléchargement de la mise à jour car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Au regard des conditions de travail actuelles (travail à distance...), il est possible que vous rencontriez des difficultés pour télécharger la mise à jour.

Si vous êtes dans ce cas, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

 RETOUR  
SOMMAIRE



## BULLETIN DE SALAIRE

### ► Prime de Partage de la Valeur (PPV)

Le projet de loi a été adopté mais des précisions restent encore attendues.

Ces nouvelles mesures seront applicables dans le logiciel à compter de la prochaine mise à jour.

 RETOUR  
SOMMAIRE



## TAUX ET BAREMES

## ► Revalorisation du SMIC

Le SMIC est revalorisé à compter du 1er août 2022. Le taux du SMIC est majoré de 2.01%.

---

## ► CCN ALISFA : Augmentation valeur du point

La valeur du point a augmenté à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2022. Elle est passée à 4.6666€.

---



### FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Transfert de données d'un dossier](#)
- [Accéder au tableau de bord de l'AGIRC ARRCO](#)
- [Saisie des contrats courts](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)
- [Utiliser Impact emploi en télétravail](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

**PLUS**

Rechercher



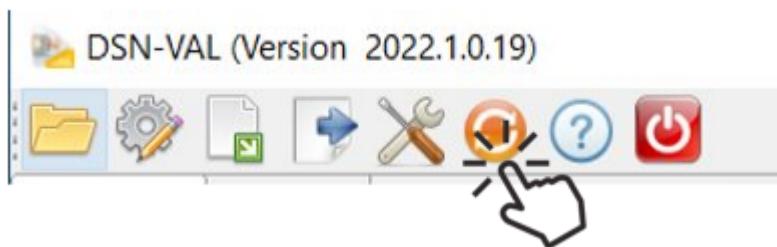


## RAPPELS

### ► Outil de contrôle DSN-Val

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2022**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2022.1.0.19** :



**Attention !** Pensez à mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme vous avez l'habitude de le faire.

Si vous n'avez pas déjà **DSN-Val 2022** sur votre poste, **vous devez télécharger la version DSN-Val 2022.1.0.19 à partir du portail [DSN](#).**



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

### ► Comment joindre l'assistance ?

En cette **période de télétravail conseillé**, certains d'entre vous ne sont **pas présents dans vos structures habituelles**.

Pour toute demande, l'**unique adresse est : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr)**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes peut varier selon la charge de l'assistance.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



## Transfert de données d'un dossier à un autre



### Transfert de données d'un dossier à un autre

#### Sommaire :

- [Présentation](#)
- [Marche à suivre](#)

### Présentation

Cette fonctionnalité permet de **transférer un ou plusieurs employeurs ou un ou plusieurs salariés d'un dossier à un autre**

Cela signifie donc, qu'après cette opération, les employeurs et/ou salariés transférés existeront à la fois dans le **dossier d'origine** et le **dossier de destination**.

Si vous souhaitez garder les employeurs et/ou salariés transférés que sur un seul des dossiers, il faudra aller sur l'application elle-même, sélectionner les employeurs et/ou salariés un par un et les supprimer un après l'autre.



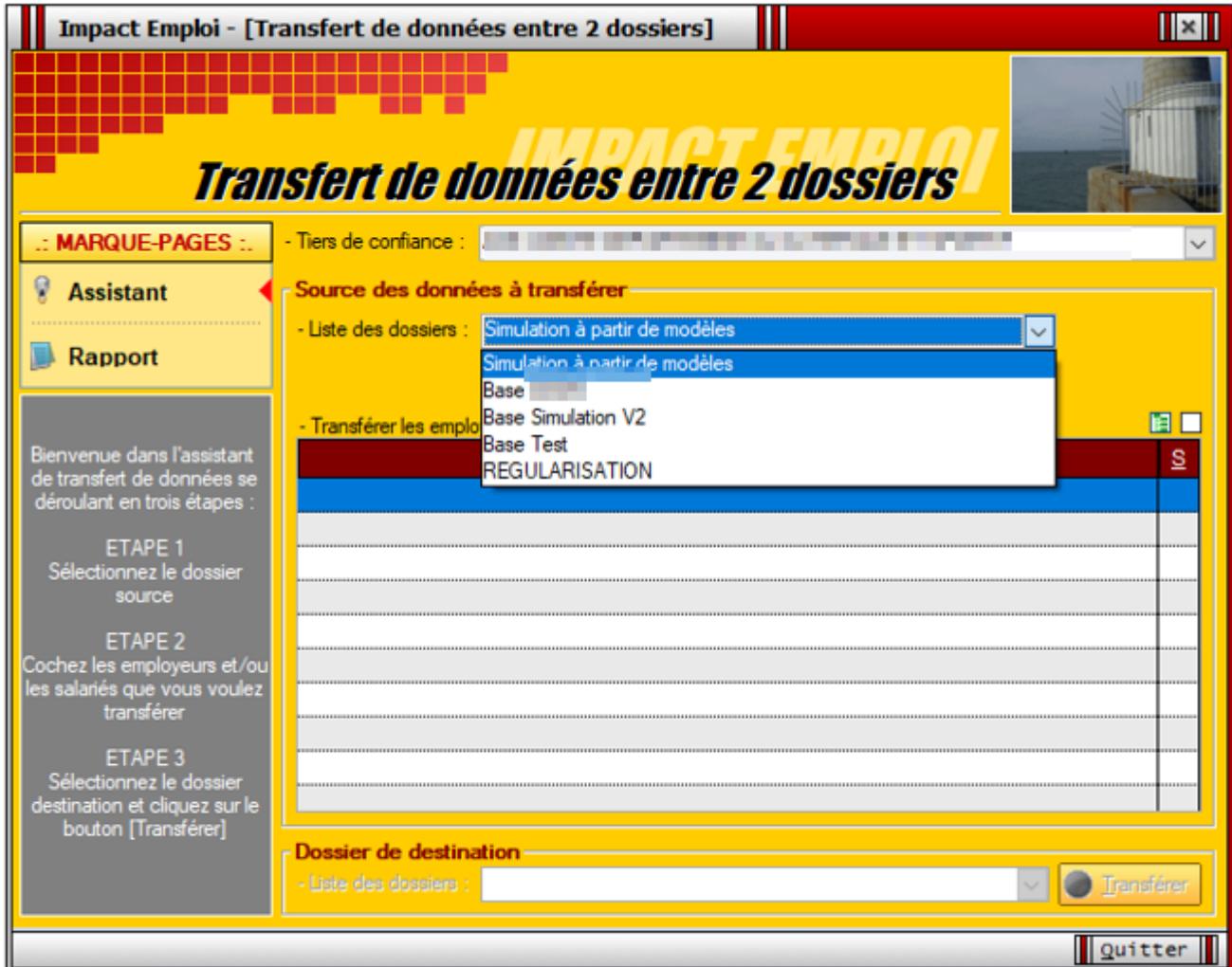
Il convient de privilégier cette manipulation à un **Copier/Coller** pour éviter tout dysfonctionnement.

## Marche à suivre

- Pour cela, aller dans le **centre de maintenance**, choisir « **Maintenir** » puis « **Transfert de données** » comme ci-dessous :

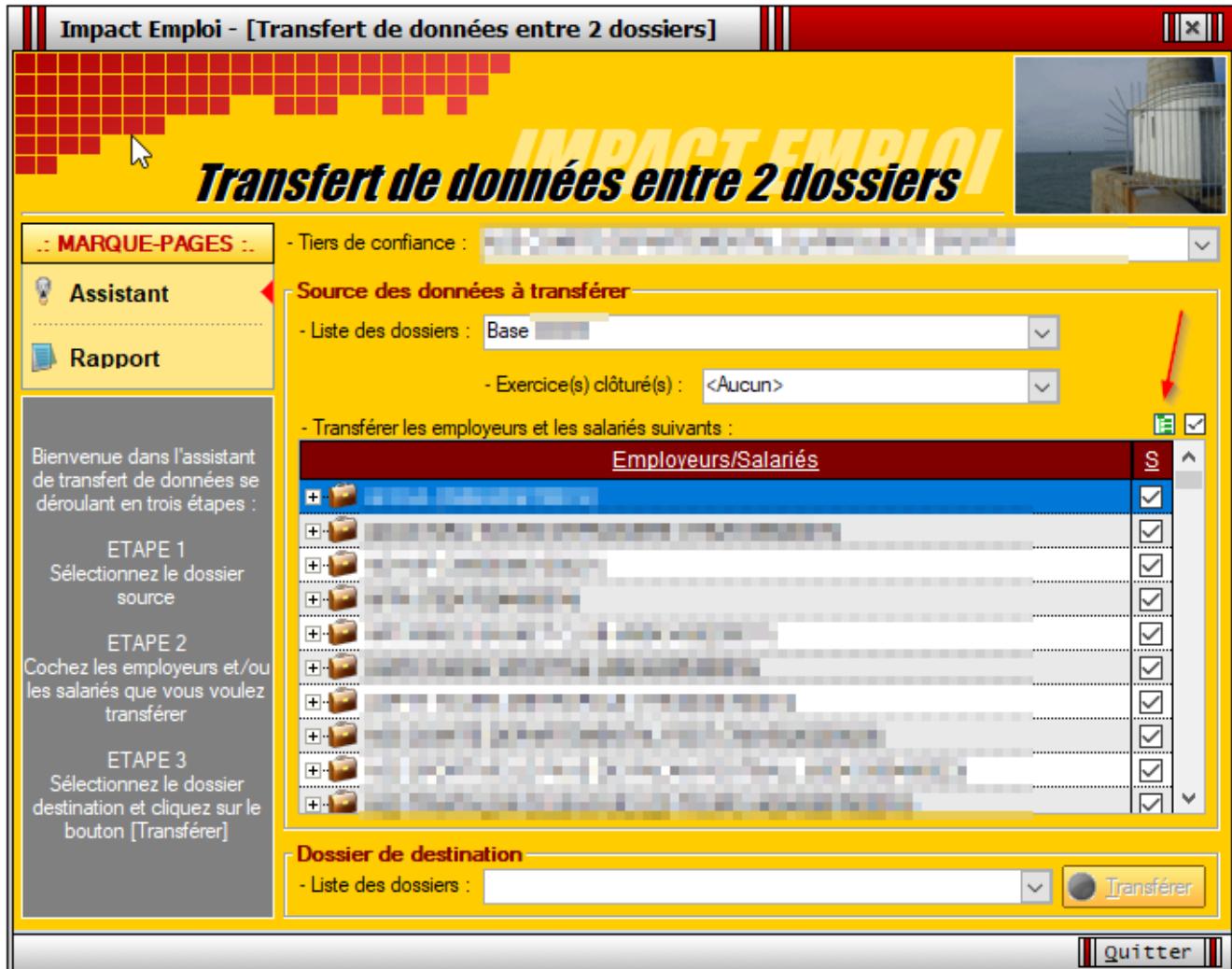


- Choisir le **dossier source** dans lequel figure le ou les employeurs et/ou salariés à transférer.

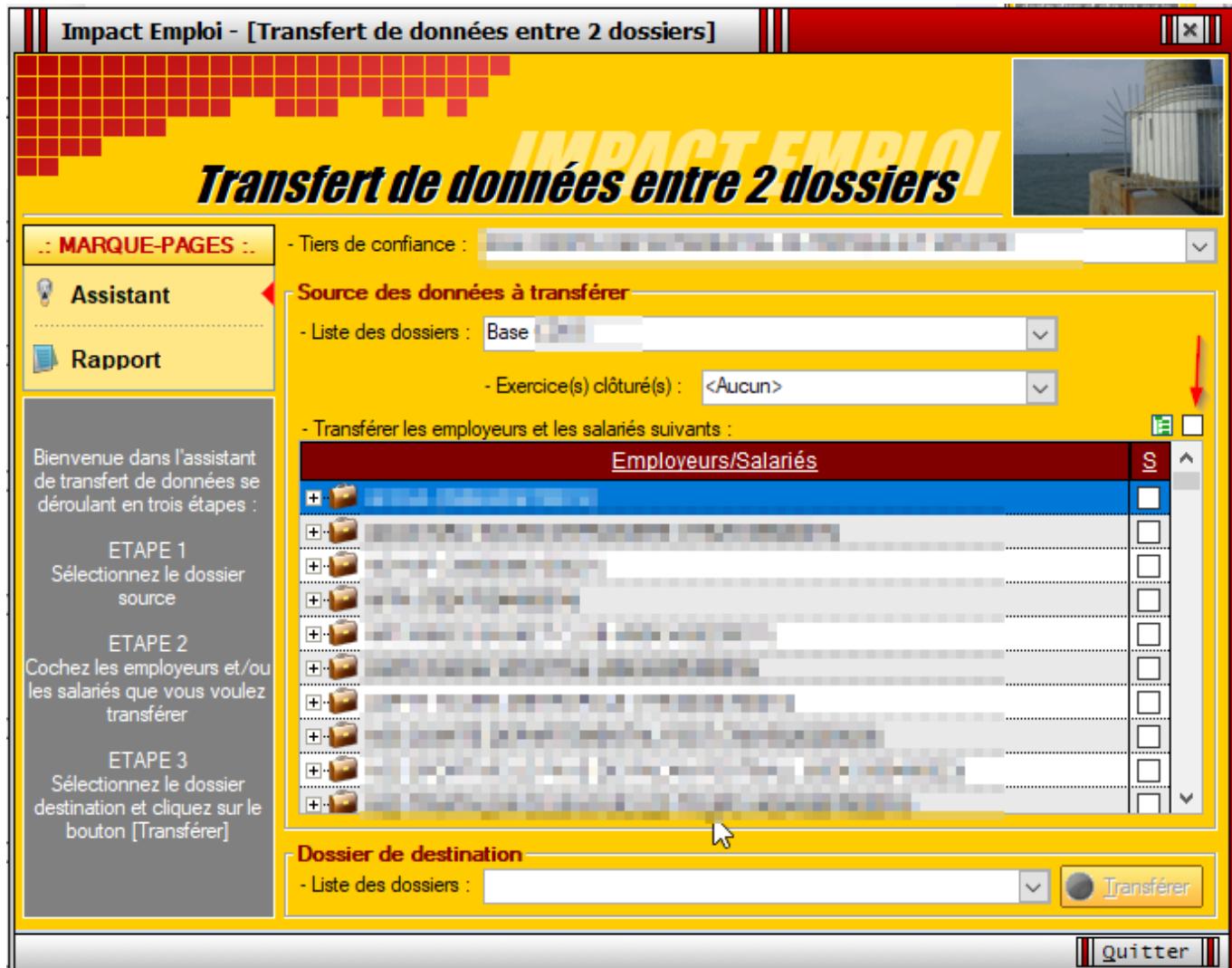


- Puis dans la liste proposée, sélectionner le ou les employeurs ou le ou les salariés à transférer :

En cliquant sur le carré vert, les salariés n'apparaissent plus.



En cliquant sur le **carré blanc**, l'ensemble des salariés seront désélectionnés.



- ▶ Choisir ensuite le dossier de destination du **transfert** dans la liste proposée.



#### ►Précision :

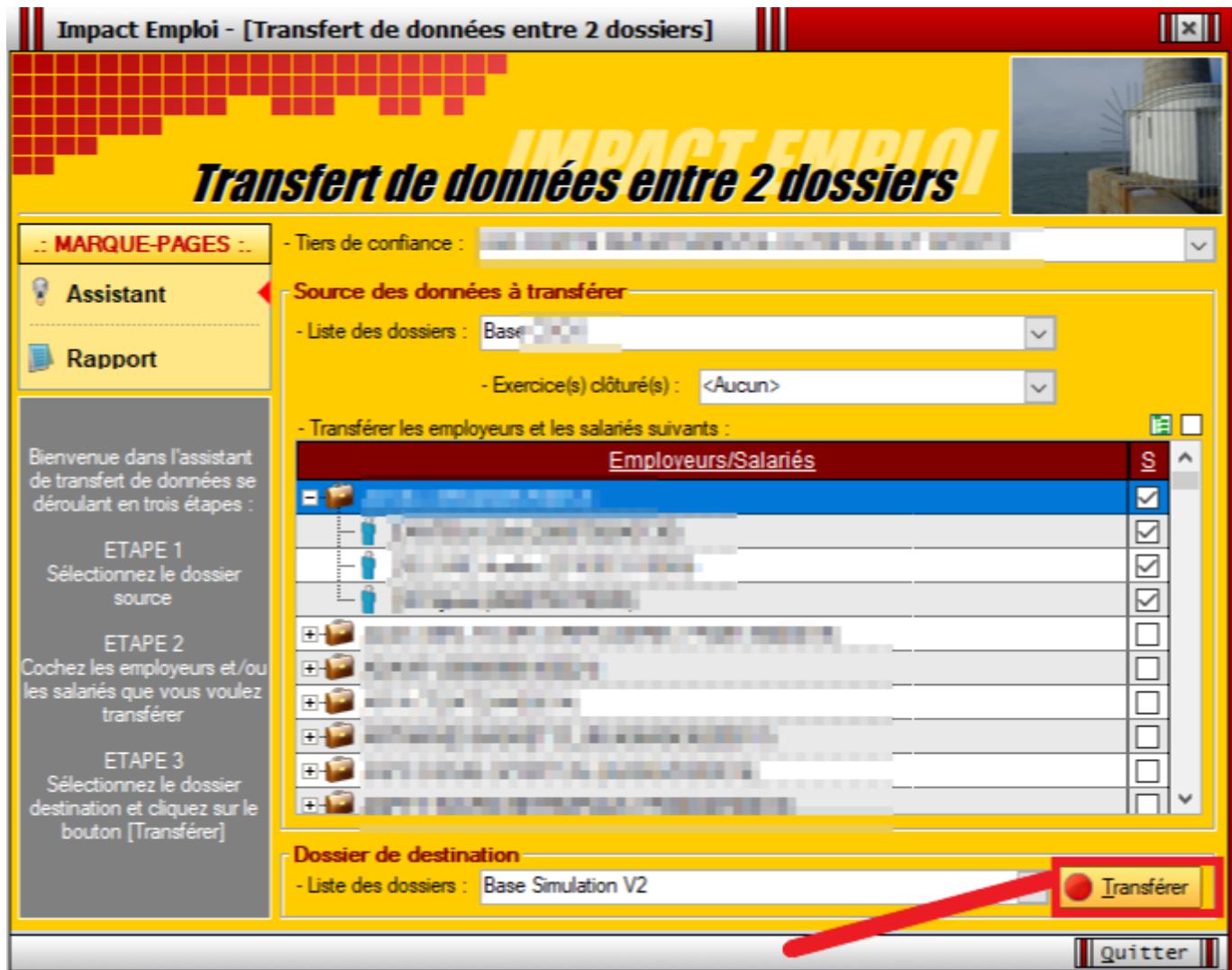
Possibilité de créer, à ce stade, le dossier de destination du transfert, si celui-ci n'existe pas déjà

Une fois, le choix du dossier de destination effectué, le bouton « **Transférer** » devient actif comme ci-dessous :

- Pour le **transfert d'un salarié** :



- Pour le **transfert en totalité** :



- Un simple « Clic » sur ce bouton, lance le transfert. Celui-ci sera terminé lorsque apparaîtra sur votre écran, la boîte de dialogue suivante :



**Lisez-moi V3.00.112 – Juillet 2022**



## V.3.00.112 / 12 juillet 2022

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.112 d'Impact emploi association.

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#), vecteur qui nous permet une communication réactive en fonction de l'actualité de la paie (si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [forum des tiers de confiance](#), veuillez trouver [ICI la marche à suivre pour obtenir vos identifiants de connexion](#)).*

### Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Administratif salarié](#)
- [Taux et barèmes](#)
- [Correction d'anomalies](#)
- [Fiches à la une](#)
- [Rappels](#)



### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...) durant le téléchargement de la mise à jour car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Au regard des conditions de travail actuelles (travail à distance...), il est

**possible que vous rencontriez des difficultés pour télécharger la mise à jour.**

Si vous êtes dans ce cas, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

---

► **Régularisation des cotisations – Autres cotisations**

Pour des raisons techniques le volet « **Autres cotisations** » de l'onglet « **Régularisation des cotisations** » est temporairement fermé.

---



**ADMINISTRATIF SALARIE**

► **Complément d'heures**

Vous pouvez maintenant saisir des compléments d'heures sur le bulletin de salaire, au niveau de l'onglet données conventionnelles :

**Impact Emploi - [Bulletin de salaire]**

**Fiche du bulletin de salaire**

Siret	Raison sociale		
NNI	Salarié		
Juin 2022	Periode d'emploi	01/06/2022 au 30/06/2022	2e trimestre 2022
Quotité	151,67		
Salaire de base	1 685,00		

**Données conventionnelles**

Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Déroulement de carrière		0,00	01/06/2022	
Rémunération individuelle supplémentaire		0,00	01/06/2022	
Prime de sujexion		0,00	01/06/2022	
Ajustement conventionnel		0,00	01/06/2022	
Majoration familiale de salaire		0,00	01/06/2022	
Supplément familial		0,00	01/06/2022	
Bonification de carrière		0,00	01/06/2022	
Reconstitution de carrière		0,00	01/06/2022	
<b>Complément d'heures</b>		<b>253,00</b>	<b>01/06/2022</b>	

**Pénibilité**

Brut	1 938,00	Net imposable	1 589,33
<b>Net à payer avant imposition</b>	<b>1 534,11</b>	<b>Net à payer après imposition</b>	<b>1 513,45</b>

**Navigation**

- Via le bulletin précédent
- Modifier le bulletin en cours
- Enregistrer
- Supprimer
- Aperçu bulletin détaillé
- Aperçu bulletin simplifié
- Impression du bulletin
- A partir du brut
- A partir du net
- Retour à l'écran principal
- Zones complémentaires
- Gestion congés payés
- Données conventionnelles, Pénibilité
- Fin de contrat
- Arrêt de travail
- Régularisations des cotisations
- Liste des bulletins générés

**NOUVEAU** **quitter**

**RETOUR SOMMAIRE**



## TAUX ET BAREMES

### ► Valeur de point CCN « Organismes de tourisme »

La valeur du point est fixée à 1,16 au 1er juillet 2022.

### ► Valeur de point CCN « Habitat logement accompagné »

La valeur du point est fixée à 1,15 au 1er janvier 2022.

**RETOUR SOMMAIRE**



## CORRECTION D'ANOMALIES

### ► Saisie des congés payés

L'anomalie concernant les congés payés et leur affichage est corrigée.



## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Accéder au tableau de bord de l'AGIRC ARRCO](#)
- [Saisie des contrats courts](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)
- [Utiliser Impact emploi en télétravail](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS



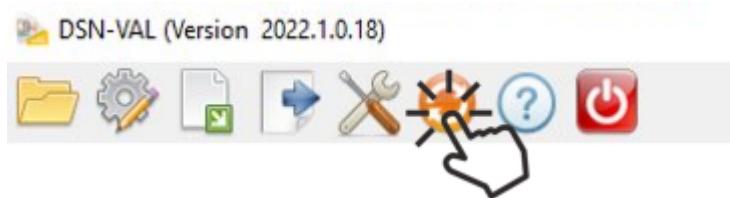


## RAPPELS

### ► Outil de contrôle DSN-Val

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2022**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2022.1.0.18** :



**Attention ! Pensez à mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme vous avez l'habitude de le faire**

Si vous n'avez pas déjà **DSN-Val 2022** sur votre poste, **vous devez télécharger la version DSN-Val 2022.1.0.18 à partir du portail [DSN](#).**



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

### ► Comment joindre l'assistance ?



En cette **période de télétravail conseillé**, certains d'entre vous ne sont **pas présents dans vos structures habituelles**.

Pour toute demande, l'**unique adresse est : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr)**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes peut varier selon la charge de l'assistance.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

## Lisez-moi V3.00.111 – Juin 2022



**V.3.00.111/ 8 juin 2022**

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.111 d'Impact emploi association.

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#), vecteur qui nous permet une communication réactive en fonction de l'actualité de la paie (si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [forum des tiers de confiance](#), veuillez trouver [ICI la marche à suivre pour obtenir vos identifiants de connexion](#)).*

### Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Informations complémentaires](#)
- [Administratif salarié](#)
- [Fiches à la une](#)



## INFORMATIONS IMPORTANTES

### ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...) durant le téléchargement de la mise à jour car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Au regard des conditions de travail actuelles (travail à distances...) il est possible que vous rencontriez des difficultés pour télécharger la mise à jour.

Si vous êtes dans ce cas, suivez [ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

 RETOUR SOMMAIRE

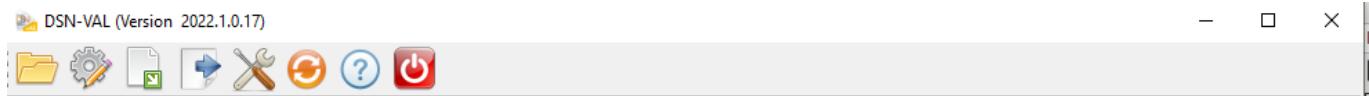


## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### ► Nouvelle version DSN-Val 2022.1.0.17



La version actuelle du DSN VAL est la version 2022.1.0.17



 RETOUR SOMMAIRE



## ADMINISTRATIF SALARIE

### ► **Calcul automatique du pourcentage à temps partiel**

Désormais, pour les contrats à temps partiel, le pourcentage au niveau du contrat se calcule automatiquement. Vous n'avez plus besoin de le saisir vous-même, mais il reste toutefois modifiable si besoin.

 **RETOUR  
SOMMAIRE**



## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie, ainsi que les nouvelles fiches mises à votre disposition.

- [Saisie du pourcentage de temps partiel](#)
- [Saisie des contrats courts](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ici !](#)  
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

**PLUS**

 Recherche...

**Rechercher**

 **RETOUR  
SOMMAIRE**

---

# Modification contrat retraite



## Fiche pratique – Modification contrat retraite



- [Au niveau de l'employeur](#)
- [Régularisation de bulletin](#)

---

### 1ère étape – Au niveau de l'employeur :

\*Si ce contrat est encore actif pour certains salariés, passer à l'étape 6.

Se rendre sur **l'onglet retraite complémentaire** au niveau de la fiche administrative employeur

- 1) Sélectionner le **contrat à supprimer**
- 2) Cliquer sur **clôturer le contrat**

**Impact Emploi - [Fiche administrative employeur]**

Sélectionner le contrat à modifier.

**Fiche administrative employeur**

**Siret :** 100033 **Raison soc. :** ASSOCIATIONS **Forme jur. :** ASS **Monsieur le Président :** Monsieur le Président **- Archivé :** Non

**Contrat de retraite complémentaire**

- Historique des contrats de retraite complémentaire :

	Non cadre - Du 01/01/2022 au 31/12/9999	Non cadre répartition PO-PP T1 40% - Du 01/01/2022 au
--	---	---

**Navigation**

**Général**

- Créer un employeur :** Fiche vide
- Modifier un employeur :** Ouvrir, Enregistrer
- Editions :** Courriers types

**Retour à l'écran principal**

**Convention collective**

**Identification des organismes**

**Retraite complémentaire**

**Prévoyance/Retraite**

**Identification recette des impôts**

**Taux accident du travail**

**Coordonnées bancaires et mode de**

**Formation professionnelle**

**Informations complémentaires**

**Liste des salariés**

**Historique des messages**

**Supprimer le contrat** **Clôturer le contrat** **Nouveau contrat** **Modifier le contrat**

- Date de début : 01/05/2022 - Date de fin : 31/12/9999 - Régime : ANIMATION

- Statut contrat : Non cadre répartition PO-PP T1 40%

- Caisse de retraite AGIRC / ARRCO : AG2R La mondiale Réunica Arrco / 77568291700015

Taux conventionnels  Taux spécifiques

..... **Non cadre / Cadre** .....

	Part ouvrière	Part patronale
- Tranche 1 (T1) :	4,06	6,10
- Tranche 2 (T2) :	8,64	12,95

**Enregistrer**

**MODIFICATION** **quitter**

- 3) **Valider** la date présélectionnée ou **modifier** la date (**saisir** une date correspondant à un dernier jour du mois).
- 4) **Valider** la modification
- 5) **Enregistrer** sur l'encart à droite

**Impact Emploi - [Fiche administrative employeur]**

**Fiche administrative**

Saisir la date du contrat à clôturer.  
(Dernier jour du mois)

**Navigation**

**Général**

- Créer un employeur :  Fiche vide
- Modifier un employeur :  Ouvrir  Enregistrer
- Editions :  Courriers types
- Retour à l'écran principal
- Convention collective
- Identification des organismes
- Retraite complémentaire
- Prévoyance/Retraite
- Identification recette des impôts
- Taux accident du travail
- Coordonnées bancaires et mode de
- Formation professionnelle
- Informations complémentaires
- Liste des salariés
- Historique des messages

**Contrat de retraite complémentaire**

- Historique des contrats de retraite complémentaire :

	Non cadre - Du 01/01/2022 au 31/12/9999		Non cadre réparti 40% 60% - Du 01/01/2022 au 31/12/9999
--	---	--	---

**Supprimer le contrat**   **Clôturer le contrat**

- Date de début : 01/05/2022   - Date de fin : 31/08/2022

- Statut contrat : Non cadre répartition PO-PP 11 40%

- Caisse de retraite AGIRC / ARRCO : AG2R La mondiale Réunica Arro / 77568291700015

**Nouveau contrat**   **Modifier le contrat**

**Annuler**   **valider**

Taux conventionnels  Taux spécifiques

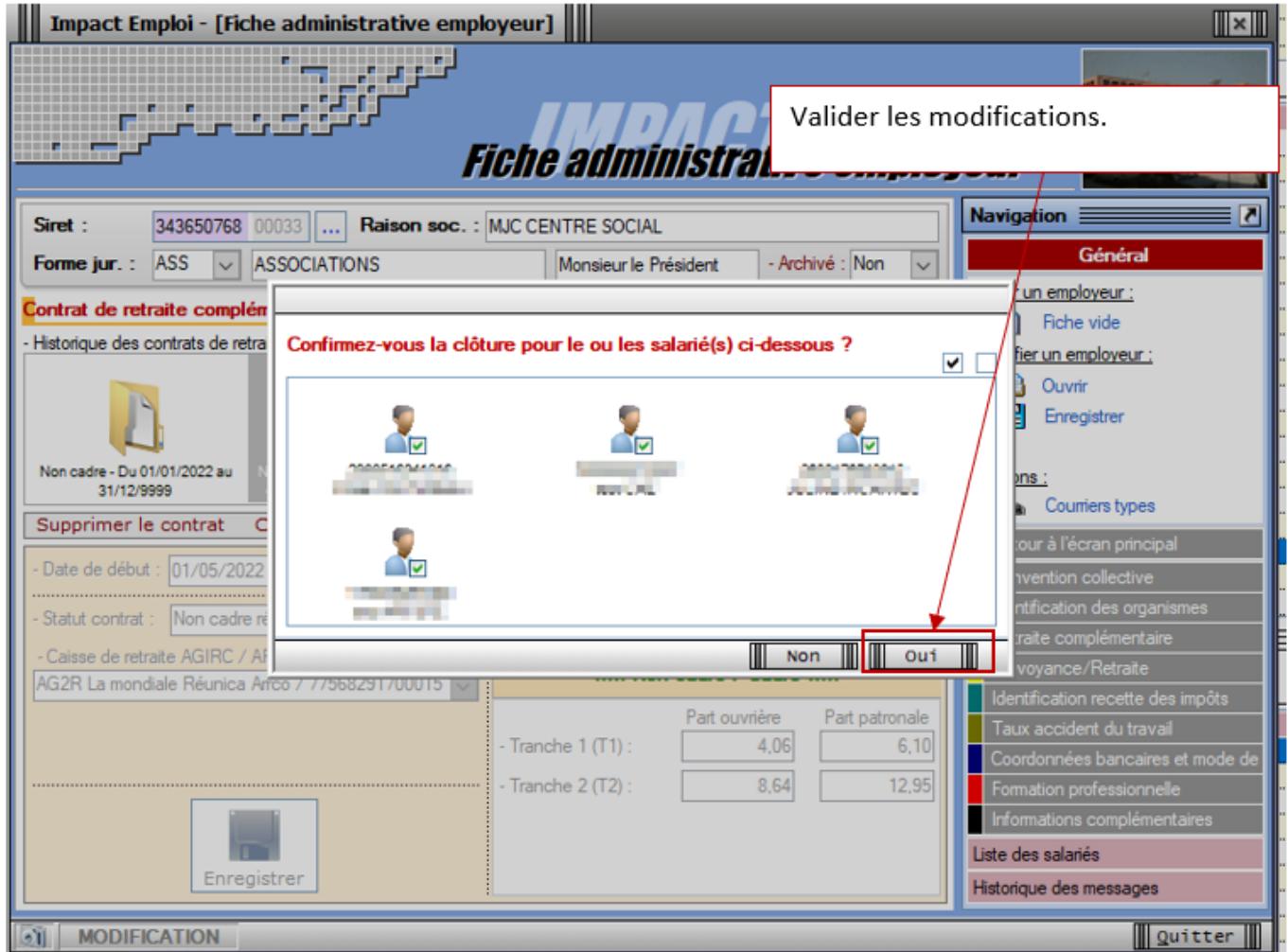
**.... Non cadre / Cadre ....**

Part ouvrière	Part patronale
- Tranche 1 (T1) : 4,06	6,10
- Tranche 2 (T2) : 8,64	12,95

**Enregistrer**

**MODIFICATION**   **quitter**

6) Confirmer la clôture pour les salariés concernés



- 7) **Créer** le nouveau contrat
- 8) **Enregistrer** le nouveau contrat
- 9) **Sélectionner** les salariés concernés
- 10) **Enregistrer** sur l'encart à droite

**Impact Emploi - [Fiche administrative employeur]**

**Fiche administrative employeur**

Siret : 418223970 00017 Raison soc. : VITROLLES SPORT BASKET  
 Forme jur. : ASS ASSOCIATIONS Monsieur le Président - Archivé : Non

**Contrat de retraite complémentaire**

- Historique des contrats de retraite complémentaire :

Non cadre - Du 01/01/2019 au 30/04/2022

**Supprimer le contrat** **Nouveau contrat** **Modifier le contrat**

- Date de début : 01/05/2022 - Date de fin : 31/12/9999 - Régime : SPORT

- Statut contrat : Cadre /Ex CCN Animation/ PO-PPP T  Taux conventionnels  Taux spécifiques

- Caisse de retraite AGIRC / ARRCO : MALAKOFF MEDERIC RET. ARRCO 5076284440001

**Enregistrer**

**Navigation**

- Général
  - Créer un employeur : Fiche vide
  - Modifier un employeur : Ouvrir Enregistrer
- Editions :
  - Courriers types
- Retour à l'écran principal
- Convention collective
- Identification des organismes
- Retraite complémentaire
- Prévoyance/Retraite
- Identification recette des impôts
- Taux accident du travail
- Coordonnées bancaires et mode de
- Formation professionnelle
- Informations complémentaires
- Liste des salariés
- Historique des messages

**MODIFICATION** **quitter**

## 2nd étape – Régularisation de bulletin :

### 1) Ouvrir l'onglet régularisation de cotisation

**Impact Emploi - [Bulletin de salaire]**

**Fiche du bulletin de salaire**

Siret 41822397000017 Raison sociale VITROLLES SPORT BASKET  
 NNI 1951213117362 91 Salarié TWIST raoul

Juillet 2022 Periode d'emploi 01/07/2022 au 31/07/2022 3e Trimestre 2022

Quotité	80,00	1 ère	2 ème	3 ème	4 ème	5 ème	autres
manifs		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
soumis		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
non soumis		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Retenue fiscale à la source 15%

Plafonds	URSSAF	RETRAITE	ASSEDIC
Plafond modifié 0,00	Plaf ouvrier 0,00	0,00	0,00
Cumuls	Plaf patronal 0,00	0,00	0,00

Base UR totalité	12 959,00	Base RC T1	10 284,00	Base Assedic	14 741,42
Base UR plafonnée	6 411,00	Base RC T2	4 457,42	Base GMP	0,00
NB Heures	500,00			Part salariale	2 675,94
Heures supp	0,00			Part patronale	5 407,24
Brut	14 741,42			Net imposable	12 436,86
Impôt sur le revenu	1 286,97				

Brut	7 370,00	Net imposable	6 140,85
Net à payer avant imposition	6 030,36	Net à payer après imposition	4 931,15

**Navigation**

- Général
  - Via le bulletin précédent
  - Modifier le bulletin en cours
  - Enregistrer
  - Supprimer
  - Aperçu bulletin détaillé
  - Aperçu bulletin simplifié
  - Impression du bulletin
- Réglages des cotisations
  - A partir du brut
  - A partir du net
- Retour à l'écran principal
- Zones complémentaires
- Gestion congé payés
- Données conventionnelles/Pénibilité
- Fin de contrat
- Arrêt de travail
- Réglages des cotisations
- Liste des bulletins générés

**MODIFICATION** Bulletin généré en 3.00.109 Rattachement 2207 Création 24/03/2022 **quitter**

1

2) Cliquer sur « Autres cotisations »

### 3) Choisir retraite T1

4) Choisir « Type de régul. » : taux

L'assiette correspond à l'assiette de tranche 1 à régulariser

## Requête « 65. Salariés options contrat » des CDI qui prolongent un CDD



# Requête « 65. Salariés options contrat » des CDI qui prolongent un CDD

- [Contexte](#)
- [Mode opératoire](#)

## Contexte

Cette requête (« 65. Salariés options contrat ») est à votre disposition pour identifier les **CDD transformés en CDI** pour lesquels la **taxe CFP 1% est restée cochée**.

Une fois la requête exécutée, vous retrouverez les contrats concernés en filtrant la colonne D en sélectionnant « **CDI** » et la colonne L en sélectionnant « **Taxe CFP 1%** »

1	TYPE CONTRAT	CS_HORAIREMENSUEL	TAXE_SALAIRE	TAXE_CFP	FORM_PROF
125	CDI	80	Taxe sur salaire	Taxe CFP 1%	Form professionnelle

## Mode opératoire

Ci-dessous, vous trouverez un mode opératoire pour corriger les bulletins :

- 1) Se rendre dans le **module régularisation-annulation** d'un bulletin
- 2) **Annuler** les bulletins
- 3) Modifier le contrat avec le bouton « **options du contrat** »



- 4) Découcher la **taxe spécifique CFP**

<b>Caractéristiques du contrat</b>		<b>Temps</b>
- Début Contrat :	01/01/2022	- Unité de mesure : <input type="text" value="Heure"/>
- Type contrat :	<input type="text" value="CDI"/>	- Quotité de travail l'entreprise : <input type="text" value="151,07"/>
	<input type="text" value="Salarié(e)"/>	- Quotité de travail du contrat : <input type="text" value="89,00"/>
	<input type="text" value="1"/>	- Modalité exercice : <input type="text" value="Emploi permanent"/> <input type="text" value="5275 %"/>
- Nature contrat :	<input type="text" value="CDD"/>	
- Fin cont. prév. :	<input type="text" value="25/03/2022"/>	
- Motif CDD :	<input type="text" value="Accroissement temporaire d'activité (articulation avec la formation)"/>	
<b>Exonération</b>		
- Nature :	<input type="text" value="PDU/DRS"/>	
<b>Période d'essai</b>		
- Date début :	<input type="text" value=""/>	- Date fin : <input type="text" value=""/>
- Régime Plaqué / Modèle : <input type="checkbox"/>		
<b>Paramétrage du taux AT (au 26/04/2022)</b>		
- Risque AT :	<input type="text" value="SIEA"/>	- Taux : <input type="text" value="125"/>
<input type="button" value="MODIFICATION"/> <input type="button" value="ANNULER"/>		
<b>Informations complémentaires</b>		
- Libellé emploi :	<input type="text" value="animateur technicien"/>	
- Statut catégoriel :	<input type="text" value="Non Cdd"/>	
- Fonctionnaire :	<input type="text" value="Non Fonctionnaire"/>	
- Retraite :	<input type="text" value="Non Retraite"/>	
- Détaché/Expat... :	<input type="text" value="Non concerné"/>	
- Lieu de travail :	<input type="text" value="30821941900022"/>	
<b>Options</b>		
- Calcul automatique du plafond :	<input checked="" type="checkbox"/>	
- Taxe sur les salaires :	<input checked="" type="checkbox"/>	
- Formation Professionnelle :	<input checked="" type="checkbox"/>	
- Taxe Spécifique CFP :	<input type="checkbox"/>	
- Retenue fiscale à la source :	<input type="checkbox"/>	

5) Retourner dans le **module régularisation-modifier un bulletin**

6) Cliquer sur le **bulletin initial**

7) Ressaisir le **bulletin correctif**

8) **Rattacher les bulletins à la DSN en cours** (bouton statuer) et la cotisation est annulée

+ CERFA n°60-4004  
**DECLARATION UNIQUE DE COTISATIONS SOCIALES**  
 (Art. R243-13 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE)  
**Cotisations du 01/02/2022 au 28/02/2022**

VAL CDD Coiffure test 01090 LURCY N° SIRET ou MSA : 30821941900022	APE : 9602A N° interne : Groupe interne :	287 - URSSAF de NORMANDIE 22, rue d'Isigny 14045 CAEN CEDEX																																			
VALIDATION 3.00.90 12345 14000 caen		TEL : 02.31.54.71.11																																			
Déclaration exigible à partir du Cotisations à régler au plus tard le 15/03/2022 Date limite de dépôt de la déclaration le 15/03/2022 Salaires versés le																																					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Si vous n'avez pas occupé de personnel durant la période considérée indiquez :</th> <th style="width: 10%;">BP</th> <th style="width: 30%;">Code et libellé de la cotisation</th> <th style="width: 15%;">NB salariés ou assurés</th> <th style="width: 10%;">base</th> <th style="width: 10%;">taux ou quantité</th> <th style="width: 10%;">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/> J'ai cessé totalement mon activité à compter du</td> <td>2201</td> <td>100 RG CAS GENERAL</td> <td></td> <td>0</td> <td>14,30</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2201</td> <td>100 RG CAS GENERAL</td> <td></td> <td>0</td> <td>15,45</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2201</td> <td>987 CFP-CDD</td> <td></td> <td>-1027</td> <td>1,00</td> <td>-10</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Je continue mon activité sans personnel depuis le</td> <td>2201</td> <td>260 CSG CRDS REGIME GENERAL</td> <td></td> <td>0</td> <td>9,70</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>			Si vous n'avez pas occupé de personnel durant la période considérée indiquez :	BP	Code et libellé de la cotisation	NB salariés ou assurés	base	taux ou quantité	Montant	<input type="checkbox"/> J'ai cessé totalement mon activité à compter du	2201	100 RG CAS GENERAL		0	14,30	0		2201	100 RG CAS GENERAL		0	15,45	0		2201	987 CFP-CDD		-1027	1,00	-10	<input type="checkbox"/> Je continue mon activité sans personnel depuis le	2201	260 CSG CRDS REGIME GENERAL		0	9,70	0
Si vous n'avez pas occupé de personnel durant la période considérée indiquez :	BP	Code et libellé de la cotisation	NB salariés ou assurés	base	taux ou quantité	Montant																															
<input type="checkbox"/> J'ai cessé totalement mon activité à compter du	2201	100 RG CAS GENERAL		0	14,30	0																															
	2201	100 RG CAS GENERAL		0	15,45	0																															
	2201	987 CFP-CDD		-1027	1,00	-10																															
<input type="checkbox"/> Je continue mon activité sans personnel depuis le	2201	260 CSG CRDS REGIME GENERAL		0	9,70	0																															